



Mairie
D'ESCAUDŒUVRES
59161

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 2 JUILLET 2013 A 19 HEURES

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 24 juin 2013, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Étaient Présents : MM. EGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – EGO Anne-Sophie – PLATEAU André – DOMISE Gérard – ROCQUET Marie-Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean-Marc – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie-Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johan – DE SOUSA José – CACHEUX Guy – DHETZ Jacques

Formant la majorité en exercice,

Absent excusé ayant donné procuration : M. VANDEVILLE Jean-Pierre

Absents : MM. BARATA Wendy – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – COQUEREL Alain

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire de séance.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal en date du 21 mars 2013, du 19 avril 2013 et du 29 avril 2013

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'ils ont bien été destinataires des procès-verbaux des réunions des 21 mars 2013, 19 avril 2013 et 29 avril 2013 et s'il y a des observations à formuler.

Monsieur le Maire fait une observation se rapportant au procès-verbal du lundi 29 avril 2013, à la page 3 tout en bas, il y a trois zones : la zone naturelle ensuite la zone propreté de l'agence de l'eau, il faut lire propriété de l'agence de l'eau.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, indique que sur le procès-verbal du 21 mars 2013 à la page 5, on lit notre encours de dette est de 2.8 milliers d'euros : capital restant dû au 1^{er} janvier 2013. Je pense qu'il faut rectifier, il faut écrire 2.8 millions d'euros.

Monsieur le Maire : Oui tout à fait.

Monsieur le Maire précise que l'encours de dette d'Escaudoevres s'élève à 2 870 millions d'euros très précisément. A titre de comparaison, on peut citer qu'à Neuville Saint Rémy l'encours est de 3 262 millions d'euros, à Proville l'encours est de 3 484 millions d'euros, à Iwuy 3 340 millions d'euros. Pour Escaudoevres, cela représente une annuité de l'ordre de 306 000 euros.

Monsieur José DE SOUSA indique que la page 6 du même procès-verbal, à l'avant-dernière ligne, il est écrit « pourquoi une association comme le Quartier Tisserin vous lui maintenez une subvention à 2 000 euros », je pense que ce montant n'est pas le bon.

Monsieur le Maire indique que ce montant est effectivement erroné, il faut lire 1 000 euros, vous avez raison.

Sans autre observation de la part des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire déclare les procès-verbaux des réunions du 21 mars 2013, du 19 avril 2013 et du 29 avril 2013 adoptés à l'unanimité.

2. Vote du Compte Administratif 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a été destinataire dès le mois de mars des résultats de l'exercice budgétaire 2012 (compte de gestion du trésorier). Les résultats

du Compte de gestion présentés lors du débat d'orientation budgétaire ont été repris pour la préparation du Budget Primitif 2013. Chaque membre du Conseil Municipal connaît donc les résultats comptables de l'exercice 2012 tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui reprendre les résultats 2012 que vous connaissez tous afin de les valider.

Le Compte administratif 2012 retrace l'ensemble des opérations budgétaires : dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé, y compris celles qui ont été engagées et non réalisées (restes à réaliser – section d'investissement).

Sur l'exercice 2012 stricto sensu, la poursuite d'une gestion rigoureuse a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 58 836,20 euros, cet excédent était de 195 095,09 euros en 2011.

L'examen du Compte administratif 2012 fait apparaître en ce qui concerne :

- La section de fonctionnement : un excédent brut de clôture de 58 836,20 euros
- La section d'investissement : un déficit brut de clôture de 809 661,27 euros

Soit un résultat global déficitaire d'exercice à la clôture de 750 825,07 euros.

Afin d'obtenir la situation financière réelle à la clôture de l'exercice, il convient :

- ↳ D'ajouter l'excédent de fonctionnement 2011 : 241 078,29 euros.
- ↳ D'ajouter l'excédent d'investissement 2011 : 753 550,11 euros.
- ↳ De retrancher les restes à réaliser en investissement 178 149,32 euros

De sorte que le résultat réel à la clôture de l'exercice 2012 s'élève à :

$$994\,628,40\text{ €} - 750\,825,07\text{ €} = 243\,803,33\text{ €} - 178\,149,32\text{ €} = 65\,654,01\text{ €}$$

Excédent 2011	Déficit 2012	Solde positif au 31/12/2012	Restes à réaliser (crédits excédentaires - Réservés aux investissements)	Excédent réel libre de toute affectation
---------------	--------------	--------------------------------	--	---

L'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012 :

	RESULTAT ca 2011	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2012	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	753 550,11 €		- 809 661,27€	779 520,32 € 601 371,00 €	-178 149,32 €	- 234 260,48 €
FONCT	241 078,29 €	- €	58 836,20 €			299 914,49 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	299 914,49 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	234 260,48 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 654,01 €
Total affecté au c/ 1068 :	234 260,48 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal se prononcera sur l'affectation du résultat, tel que présenté et se prononcera sur l'adoption du Compte administratif 2012.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal, demande la parole : Que peut-on faire avec 65 654,01 euros ?

Monsieur le Maire lui répond quelques travaux.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : On peut les affecter en excédent pour financer des investissements.

Monsieur Guy CACHEUX demande si la ligne de trésorerie a été tirée en 2012 ?

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances : En 2012 non ! Aucune ligne de trésorerie n'avait été prévue l'an dernier. Cette année en 2013 oui ! La ligne de trésorerie vient d'être ouverte il y a quelques jours et je rappelle que cette ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 euros a été souscrite afin de couvrir deux mois de recettes de fonctionnement (deux mois de dotation de la CAC) et les 300 000 euros restants sont destinés à financer les investissements dans l'attente du versement des subventions.

Monsieur Guy CACHEUX demande si on a prévu les intérêts qui passent en fonctionnement pour cette ligne de trésorerie en 2013.

Monsieur Gérard DOMISE explique que les remboursements de la ligne de trésorerie se font au fur et à mesure des décaissements, les intérêts sont calculés en fonction des montants décaissés.

Monsieur CACHEUX : Les restes à réaliser, on peut toujours les annuler en fin d'année.

Monsieur DOMISE : Tout à fait, cela repart en excédent. Il est un peu tôt dans l'année budgétaire pour savoir comment va se passer la seconde partie de l'année budgétaire. 65 654,01 euros d'excédent c'est quand même mieux que d'avoir généré un déficit.

Monsieur José DE SOUSA : Est-ce que vis-à-vis de la Communauté d'agglo les 200 000 euros mensuels ont été payés.

Monsieur DOMISE : Nous avons toujours un retard dans l'encaissement de cette participation. En juin nous avons payé nos dépenses de fonctionnement, y compris les salaires, nous avons reçu la dotation CAC du mois de juin. Jusqu'à présent, nous n'avons encore rien débloqué sur la ligne de trésorerie. Toutefois, les premières situations des entreprises pour l'investissement ne vont pas tarder. La ligne de trésorerie va servir comme cela avait été annoncé, à faire « l'avance » sur les subventions que nous n'avons pas encore encaissées.

Monsieur DOMISE fait observer qu'en matière de dépenses courantes les délais de paiement ont été raccourcis de 3 mois à 1 mois. Il faut de nouveau rappeler que les recettes de l'Etat diminuent, au mieux elles stagnent. Malgré les efforts pour diminuer les dépenses de fonctionnement, nous n'augmentons pas nos excédents puisque les recettes diminuent. Par ailleurs, nous avons toujours à faire face à des dépenses non prévues qui sont quelquefois plus importantes que celles prévues au budget.

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme : Pour reprendre les propos de Monsieur CACHEUX, c'est vrai que l'on ne peut pas se satisfaire d'un résultat aussi faible. Il y a un critère pour jauger l'état financier d'une commune, c'est à la fois l'endettement, et là, Escaudoevres est un bon élève, si je compare par rapport à Iwuy, Neuville Saint Rémy ou d'autres communes de même strate. Il n'y a pas de soucis, nous ne sommes pas endettés, loin sans faut, que ce soit au niveau de l'encours, que ce soit au niveau de l'annuité par habitant. Escaudoevres est un bon élève mais par contre au niveau de la capacité d'autofinancement c'est préoccupant, préoccupant dans la mesure où vous savez que la Réforme Territoriale va entrer en vigueur en 2015. Les communes devront autofinancer leurs investissements à hauteur de 50 %, d'où la nécessité d'avoir des fonds propres, de générer des fonds propres. Il faut faire des économies sur le fonctionnement, pas sur tous les postes. Il y a des postes où nous sommes très bons par exemple au niveau des salaires par rapport à notre strate démographique que je viens de citer.

Par contre, au niveau des charges extérieures, il y a certainement des efforts à faire. De toute façon, contrainte et forcée, la commune d'Escaudoevres dans l'absolu sera obligée de diminuer ses dépenses sur ce poste-là.

Monsieur DOMISE : Ce qui vient d'être énoncé justifie mon récent propos sur les dépenses de fonctionnement. On s'aperçoit en effet qu'en dépenses de fonctionnement, on est largement supérieur aux communes de même strate mais nous avons un patrimoine communal bâti correspondant à une ville de 5 000 habitants, donc largement supérieur aux communes de même strate. Il faut essayer d'économiser au niveau des bâtiments communaux. Or nous avons dû remplacer le chauffage dans la quasi-totalité de ces bâtiments qui sont restés beaucoup trop longtemps sans entretien ni travaux de grosses réparations. C'est très facile de générer de l'excédent de fonctionnement, il suffit de ne rien faire, nous encaissons les recettes et nous ne faisons aucune dépense.

Monsieur le Maire rappelle une fois de plus que l'équilibre financier compte tenu de ce qui vient d'être dit passera pour partie dans l'augmentation de la population. Il nous faut retrouver au moins 1 000 habitants supplémentaires. Nous sommes sur la bonne voie mais c'est quand même relativement long. Là aussi il n'y a pas eu durant de trop nombreuses années de politique volontariste en matière de construction de logements.

Monsieur le Maire laisse la présidence de séance à Monsieur Guy LEFEBVRE, 1^{er} Adjoint.
Monsieur LEFEBVRE rappelle que chaque membre du Conseil Municipal a en sa possession les documents comptables.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2012.

L'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012

	RESULTAT ca 2011	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2012	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	753 550,11 €		- 809 661,27€	779 520,32 € 601 371,00 €	-178 149,32 €	- 234 260,48 €
FONCT	241 078,29 €	- €	58 836,20 €			299 914,49 €

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Monsieur le 1^{er} adjoint propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	299 914,49 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	234 260,48 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 654,01 €
Total affecté au c/ 1068 :	234 260,48 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoevres et 1 abstention de Monsieur Guy CACHEUX

- donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2012.

Monsieur le 1^{er} adjoint invite à faire rentrer Monsieur le Maire dans la salle du Conseil Municipal.

Après avoir repris la présidence de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de résultat telle qu'elle vient d'être présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité – 3 abstentions – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoevres et 1 abstention de Monsieur Guy CACHEUX

- adopte la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée et détaillée ci-avant.

3. Vote du Compte de Gestion 2012 dressé par le Trésorier Municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal reprend, comme le Compte administratif, toutes les opérations comptables de l'exercice 2012. Il est en concordance avec le Compte administratif. Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte de gestion 2012 dressé par le Trésorier municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoevres – 1 abstention de Monsieur CACHEUX

- déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve et qu'il est en concordance avec le Compte administratif.

4. Budget primitif 2013 – Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la Sous-Préfecture nous ont adressé un courrier relatif au Budget Primitif 2013. Il y a lieu de procéder à quelques modifications sur le budget pour tenir compte notamment de l'évolution de la nomenclature M14. Ces modifications qui portent notamment sur des opérations d'ordre ne modifient pas l'équilibre général des opérations réelles figurant au budget.

Monsieur le Maire précise que le budget primitif 2013 pour la section d'investissement doit être voté par chapitre et non par opération uniquement.

- Concernant les opérations d'ordre, il y a lieu de supprimer en dépenses de fonctionnement à l'article 675 (Valeurs comptables des immobilisations cédées) : 282 000 € et en recettes de fonctionnement à l'article 775 (Produits des cessions d'immobilisations) la même somme.

En investissement, cette somme doit être inscrite au compte 024 (Produits des cessions d'immobilisations section d'investissement) en recette et non au chapitre 21 à l'article 2132 (Immeubles de rapport).

☞ Modifications à apporter à la section d'investissement :

Recettes

Chapitre 10

Article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) + 234 260,48 €
 021 (Virement de la section de fonctionnement) inscrire 167 068,74 € au lieu de 399 829,22 €

Dépenses

Chapitre 27

Article 2766 (Créances pour locations acquisitions) + 1500 € (annulation de titres)

☞ Modifications à apporter à la section de fonctionnement :

Recettes

Article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) inscrire 65 654,01 € au lieu de 299 914,49 €

Dépenses

Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) inscrire 167 068,74 € au lieu de 399 829,22 €

Recettes

Chapitre 74

Article 7473 (départements) + 1500 €

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal d'acter les modifications à apporter au Budget Primitif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité – 3 abstentions – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoevres – 1 abstention de Monsieur CACHEUX

- adopte les modifications à apporter au Budget Primitif 2013 telles que proposées.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord pour le financement de la construction d'un mini-stade rue de Bouchain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Municipalité envisage la construction d'un mini-stade sur le terrain municipal dit des moutons situé rue de Bouchain. Cet équipement sportif couvert permettra aux enfants de pratiquer le sport à proximité immédiate des écoles. Monsieur le Maire indique ensuite que le coût prévisionnel des travaux d'aménagement de cet équipement est de 166 192,00 euros HT. Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il s'avère indispensable de solliciter et d'obtenir auprès du Conseil Général du Nord une subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement du Sport. Monsieur le Maire rappelle d'autre part que le Conseil Municipal a procédé à une consultation de maîtrise d'œuvre et que c'est le bureau d'ingénierie CIBLE VRD qui a été retenu et qui a élaboré le projet et établi l'estimation du coût de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle que les plans de cet aménagement ont été présentés aux membres de la Commission d'appel d'offres, de la Commission des travaux et de la Commission de l'environnement. Il s'agit d'un petit terrain en synthétique permettant la pratique du basket, du handball. Ce terrain est entouré d'une piste d'athlétisme à 2 couloirs.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide la réalisation des travaux de construction d'un mini-stade rue de Bouchain
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Nord une subvention au titre de l'aménagement d'un plateau sportif
- approuve l'avant-projet du mini-stade dressé par Cible VRD pour un montant de 166 162,00 euros Hors Taxes (estimatif)
- autorise son Maire à signer toute pièce en rapport avec la demande de subvention.

6. Avenant n°1 à la convention de réservation de places à passer entre l'association Une Souris Verte Escaudoevres et la Municipalité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'une convention signée à Escaudoevres le 28 février 2011 entre la Municipalité et l'Association Une Souris Verte Escaudoevres, la Municipalité a réservé 15 berceaux dans la structure multi-accueil de la petite enfance dénommée « Robin et les petits Marcassins » conclue jusqu'au 31 décembre 2013 moyennant un prix par berceau de 8 000 euros annuel. L'avenant n°1 a pour objet de modifier le nombre de berceaux réservés par la mairie et le prix par berceau.

Au 1er juillet 2013, le nombre de places réservées passe à 12 berceaux au lieu de 15 et le prix par berceau passe de 8 000 euros à 10 500 euros.

Cet avenant s'avère nécessaire afin de combler une partie du déficit de fonctionnement de la crèche d'Escaudoevres. En effet, à ce jour, aucun berceau n'a été loué par une entreprise sur les 10 berceaux disponibles.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que l'association « Des étoiles pleins les yeux » qui fonctionne sur le régime associatif Loi de 1901 va se constituer en SARL qui regroupera l'ensemble des crèches associatives qui passeront sous le nouveau régime juridique (mutualisation des crèches). Cela permettra notamment une plus grande souplesse dans la gestion de la nouvelle société et permettra aux établissements générant des excédents de couvrir les pertes d'exploitation d'autres établissements.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Annick RICHEZ, Adjointe aux écoles et à la petite enfance.

Madame RICHEZ explique qu'il s'est avéré que le prix de revient avait été calculé trop bas, l'association ne pouvait pas rester dans une situation financière déficitaire. Ils pensaient au démarrage de la crèche que des berceaux seraient achetés par des entreprises, ce qui n'a pas été le cas. Dans la convention initiale, il n'était pas prévu que le prix du berceau soit fixe. Le prix du berceau a été revalorisé pour passer de 8 000 euros à 10 050 euros. Nous avons décidé de diminuer le nombre de berceau de 15 à 12 afin de contenir l'augmentation et donc la participation financière de la commune. Des discussions sont en cours avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai qui pourrait reprendre tout ou partie des berceaux restés libres.

D'autre part, les associations gérant les crèches du Département vont se regrouper et changer de régime juridique afin de mutualiser le fonctionnement de toutes les crèches. Les crèches ayant des résultats excédentaires verront éponger les déficits des autres crèches. De nombreuses familles de communes environnantes sont très demandeuses de berceaux pour leurs très jeunes enfants. Le transfert de compétences des crèches à la CAC permettrait à très court terme un remplissage des crèches.

En ce qui concerne Escaudoevres, nos berceaux sont pleins, la crèche d'Escaudoevres fonctionne très très bien, il n'y a pas d'ailleurs de licenciement pour cet établissement.

Monsieur le Maire précise que toutes ces mesures nouvelles à prendre pour les crèches visent à empêcher des licenciements. Il faut savoir qu'une entreprise paie 12 000 euros, la Mairie 8 000 euros et bientôt 10 500 euros. Le problème de la Souris Verte, de cette association, c'est en fait d'équilibrer ses comptes et ils n'y arrivent pas. Nous avons abordé cette question à la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Nous sommes actuellement en train de voir avec Monsieur le Maire de Proville qui a une crèche, avec Monsieur le Maire de Fontaine Notre Dame qui a une crèche et la Ville de Cambrai qui possède des structures d'accueil dont certaines sont en difficulté, notamment celle du Quartier Amérique. L'objectif est de remplir toutes les crèches existantes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui parce que la crèche d'Escaudoevres est fréquentée par des enfants d'Escaudoevres. Or la commune d'Iwuy pourrait prendre des berceaux pour satisfaire les demandes nombreuses dans cette commune. Monsieur le Maire d'Iwuy veut créer une crèche en 2014 et n'est donc pas intéressé pour acheter des berceaux hors de sa commune. Le transfert de compétence à la CAC permettrait à toutes les petites communes environnantes qui

vont intégrer la CAC de pouvoir bénéficier des berceaux d'Escaudoevres. Je pense à Ramillies, Thun L'Evêque, Thun Saint Martin, Eswars ..., la crèche d'Escaudoevres étant devenue intercommunale. Monsieur VILLAIN n'est pas hostile à ce projet, Monsieur LEGENDRE y est favorable. Nous avons besoin de places de crèche dans le Cambrésis c'est une évidence.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal intervient : Pour notre crèche à Escaudoevres, elle est pleine ?

Monsieur le Maire : Oui elle est pleine pour les habitants d'Escaudoevres, nos 15 berceaux sont occupés à plein temps par des enfants de la commune ou dont les parents travaillent dans la commune.

Monsieur DE SOUSA : Nous allons perdre trois berceaux.

Madame Annick RICHEZ : Oui malheureusement mais c'est le problème du coût de fonctionnement de la structure.

Monsieur DE SOUSA demande sur les 25 berceaux combien il y en a de disponible ?

Madame RICHEZ : Il y a les 10 berceaux qui étaient affectés aux entreprises, seul deux sont occupés. Il y a donc encore 8 berceaux libres. Avec la modification de la convention d'occupation, nous allons passer à 13 berceaux non occupés. A l'origine de la construction de cette crèche, c'est la CAF qui nous a incité à prendre plus de berceaux, compte tenu du besoin de places dans le Cambrésis, nous étions partis sur 15 puis 20 puis 25. Auchan, par exemple, n'a pas souhaité prendre de berceaux car sur un prix de berceau de 12 000 euros, environ 6 000 euros sont remboursés par la CAF mais dans le cas d'Auchan, c'est la direction administrative du siège de Villeneuve d'Ascq qui encaisse le remboursement, c'est la raison pour laquelle Auchan n'est pas intéressé.

Monsieur José DE SOUSA : A combien s'élève aujourd'hui le déficit de cette structure ?

Madame RICHEZ : Sur le dernier bilan, le déficit était de 60 000 euros.

Monsieur Guy LEFEBVRE, 1^{er} adjoint demande la parole : Je ne sais pas si Monsieur VILLAIN ou si les personnes concernées sont encore sur cette optique-là mais à l'origine c'était plus une participation de la CAC autour de 25% - 30 % pour chaque entité communale, le personnel resterait local. Cette prise de participation permettrait d'ouvrir les structures aux communes membres mais il faudrait que cela se fasse rapidement début 2014. On est quand même dans une situation tendue. En 2012, on payait 120 000 euros pour 15 berceaux et avec 3 berceaux en moins, on arrive à 126 000 euros plus le RAM, on atteint le budget du CCAS, il faut absolument qu'en 2014 la CAC prenne cette décision sinon il y a du souci à se faire.

Madame RICHEZ propose que la CAF du Nord rembourse environ 50 000 euros.

Monsieur le Maire précise que cela représente un coût d'environ 70 000 euros pour la Commune. Le budget du CCAS c'est quand même plus de 200 000 euros.

Monsieur DE SOUSA : Les crèches des autres communes sont dans la même situation ?

Madame RICHEZ : Oui toutes les crèches sont confrontées aux mêmes difficultés financières.

Monsieur DE SOUSA : Que va apporter la CAC, une subvention supplémentaire ?

Monsieur le Maire : La CAC devrait apporter une contribution au coût de fonctionnement de ces structures afin d'ouvrir des berceaux pour toutes les familles des communes membres qui en feront la demande.

La crèche d'Escaudoevres compte 8 salariés, c'est l'effectif nécessaire au fonctionnement de la structure qui n'accueille que les enfants d'Escaudoevres. Si demain les 25 berceaux sont occupés, il y a obligatoirement nécessité de recruter.

Monsieur Guy LEFEBVRE rappelle que « Les étoiles pleins les yeux » c'est associatif mais ils envisagent de passer au statut entreprise afin de mutualiser les moyens.

Monsieur le Maire précise que ce changement est en cours. Cette modification permettra d'équilibrer les comptes des crèches déficitaires.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de réservation de places.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoevres

- autorise son Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention signée le 28 février 2011 entre la Municipalité et l'Association Une Souris Verte Escaudoevres et qui fait passer le nombre de berceaux réservés par la Mairie de 15 à 12 et le prix du berceau de 8 000 euros à 10 500 euros.
- dit que cet avenant entrera en vigueur au 1er juillet 2013.

7. Bail emphytéotique à passer avec Partenord Habitat « Friche Vandorpe »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain bâti rue d'Erre : il s'agit des friches VANDORPE, cadastré section AK n° 25 pour une contenance de 23

ares 34 centiares et section AK n° 26 pour une contenance de 15 ares 46 centiares. Il indique que Partenord Habitat envisage de réaliser en lieu et place de cette friche un programme de construction de 14 logements locatifs sociaux de type T2 et T3. Le permis de construire a d'ailleurs été déposé. Ces logements de type béguinage respectent les normes en vigueur notamment pour les personnes à mobilité réduite et BBC (Bâtiments Basse Consommation).

Monsieur le Maire rappelle d'autre part que le bailleur social n'achète pas le foncier. Les collectivités louent les terrains leur appartenant par bail emphytéotique pour une durée de 55 années moyennant un loyer annuel de 1 euro. La collectivité redevient propriétaire des terrains et des immeubles bâtis au terme du bail.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Guy LEFBVRE, Adjoint à l'urbanisme : Tout est repris ! Quelques informations que ce soit d'ailleurs pour le point 7 ou le point 8, les choses avancent normalement. Le permis de construire est déposé pour le béguinage Vandorpe, de même que le permis de démolir pour les anciens bâtiments (Vandorpe et la maison 192 rue Jean Jaurès), donc nous avons les autorisations de la DDTM. Nous pouvons potentiellement effectuer ces travaux en septembre-octobre. Il reste encore un diagnostic à faire. Concernant la programmation, Partenord propose de démarrer la friche Vandorpe dans un premier temps en mars-avril 2014 et dans un deuxième temps le 192-194 rue Jean Jaurès à l'automne 2014. Nous avons les accords des Services de l'Etat en termes de financement. Partenord a les autorisations de l'Etat en terme de financement. Ce sont les deux programmes à court terme qui étaient attendus.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail emphytéotique à passer avec Partenord Habitat pour la mise à disposition des parcelles ci-dessus énoncées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoeuvres

- autorise son Maire à signer le bail emphytéotique à passer avec Partenord Habitat
- précise que ce bail est passé pour une durée de 55 années moyennant une redevance annuelle de 1 euro et concerne les parcelles sises à Escaudoeuvres cadastrées section AK n° 25 pour une contenance de 23 ares 34 centiares et section AK n° 26 pour une contenance de 15 ares 46 centiares.

8. Bail emphytéotique à passer avec Partenord Habitat « 192-194 rue Jean Jaurès »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de deux terrains sis 192 et 194 rue Jean Jaurès dont un est bâti. Ces terrains sont constitués des parcelles cadastrées section AC n° 319 pour une contenance de 6 ares 43 centiares, section AC n° 320 pour une contenance de 17 ares 64 centiares, AC n° 485 pour une contenance de 11 ares 92 centiares et AC n° 312 pour une contenance de 25 ares 98 centiares. Il indique que Partenord Habitat envisage sur ces terrains un programme de construction de 18 logements locatifs sociaux de type 2 à 5 (3 T2, 4 T3, 7 T4, 4 T5). Ces logements respectent les normes en vigueur notamment pour les personnes à mobilité réduite et BBC (Bâtiments Basse Consommation).

Monsieur le Maire rappelle que le bailleur social Partenord Habitat n'achète pas le foncier. Les collectivités louent les terrains leurs appartenant par bail emphytéotique pour une durée de 55 années moyennant un loyer annuel de 1 euro. La collectivité redevient propriétaire des terrains et des immeubles bâtis au terme du bail.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Guy LEFBVRE, Adjoint à l'urbanisme : C'est la même chose qu'au point n°7. Je vais apporter quelques précisions sur la typologie des logements qui vont être construits. Sur le site Vandorpe seront construit des petits logements T2 et T3 de plein pied type béguinage. Sur le site du 192-194 rue Jean Jaurès on sera sur des logements destinés à de jeunes couples avec enfant T2 – T3 – T4 – T5, ce n'est pas le même public qui est ciblé. Dans les deux cas, ce sont des logements répondant au label BBC (Bâtiments Basse Consommation). Nous sommes là sur une gamme de produits dernier cri ...

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail emphytéotique à passer avec Partenord Habitat pour la mise à disposition des parcelles ci-dessus énoncées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoeuvres

- autorise son Maire à signer le bail emphytéotique à passer avec Partenord Habitat
- précise que ce bail est passé pour une durée de 55 années moyennant une redevance annuelle de 1 euro et concerne les parcelles sises à Escaudoeuvres cadastrées section AC

n° 319 pour une contenance de 6 ares 43 centiares, section AC n° 320 pour une contenance de 17 ares 64 centiares, section AC n° 485 pour une contenance de 11 ares 92 centiares et section AC n° 312 pour une contenance de 25 ares 98 centiares.

9. Prise en charge des frais de permis de conduire de Monsieur GAUDEFROY Jean-Luc, Agent des services techniques municipaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des formations suivies par le personnel communal, le Conseil Municipal avait en 2008 pris en charge les frais de permis de conduire de Monsieur Guy MAIRESSE. Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur la prise en charge par la commune des frais du permis de conduire de Monsieur Jean-Luc GAUDEFROY agent des services techniques municipaux. Le coût du permis s'élève à 1 090,10 euros selon le devis fourni par la SARL Auto-école LEDUC d'Escaudoeuvres.

Nous avons ainsi un conducteur supplémentaire pour les services techniques municipaux. Nous l'avons déjà fait pour un autre agent des services techniques, Monsieur Guy MAIRESSE. Cela reste dans le cadre des formations suivies par le personnel communal.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité – 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoeuvres

- décide de prendre en charge les frais de formation au permis de conduire de Monsieur Jean-Luc GAUDEFROY agent des services techniques.
- dit que la dépense correspondante sera imputée au compte 6228 du Budget Communal.

10. Régime indemnitaire applicable à certains agents techniques municipaux – Instauration de la prime de service et de rendement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prime de service et de rendement a été instituée par le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié (JO du 7 septembre 1991) et par le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 (JO du 16 décembre 2009) et par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 (JO du 16 décembre 2009), les agents titulaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux peuvent bénéficier de cette prime.

Le taux moyen annuel pour les techniciens territoriaux est de 986 euros depuis le 17 décembre 2009. Le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen conformément à la jurisprudence (CAA Marseille – 28 février 2006 n°01MA02517 Commune de Cabrières / CAA Marseille 27 mai 2003 n° 99 MA00808 Commune de Générac).

Le taux d'attribution varie de 0 à 2. L'autorité territoriale fixe le principe de l'attribution de la prime à l'agent et le taux individuel en tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et d'autre part à la qualité des services rendus.

Le conseil municipal se prononcera sur l'instauration de cette prime. L'attribution individuelle forfaitaire fera l'objet d'un arrêté municipal.

Monsieur le Maire précise qu'un seul agent est concerné, qu'il s'agit du Directeur des Services Techniques Municipaux Monsieur Marcel GUILLET.

C'est une nouvelle prime qui est cumulable avec celle qu'il percevait déjà mais pas avec l'IAT qu'il ne percevait plus depuis sa nomination dans le grade de catégorie B de Contrôleur de travaux. Cette nouvelle prime si vous l'accordez remplacera l'IAT qu'il n'a plus.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : Il est le seul agent concerné ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme : Tout dépend de ses primes antérieures. S'il percevait l'IAT, il ne peut effectivement pas cumuler, par contre, il peut cumuler avec l'ISS. On a délibéré le 17 octobre 2011 concernant les cadres A et B Techniques qui étaient en IAT, ils devaient basculer en ISS, on a délibéré le 17 octobre 2011. Donc normalement Monsieur GUILLET devait être en ISS, donc là il pourrait cumuler avec l'ISS.

Monsieur le Maire indique que Monsieur GUILLET percevait l'IAT et l'ISS tant qu'il était agent de maîtrise catégorie C. Depuis qu'il est promu dans le grade de technicien territorial catégorie B, il n'a plus le droit de percevoir l'IAT, il ne percevait donc plus que l'ISS qui est versée aux agents de maîtrise. L'instauration de la nouvelle prime est destinée à remplacer l'IAT, la nouvelle prime étant cumulable avec l'ISS.

Monsieur DE SOUSA indique que c'est à creuser.

Monsieur LEFEBVRE : Je ne suis pas d'accord.

Monsieur José DE SOUSA propose de reporter ce point au prochain conseil.

Monsieur LEFEBVRE : La remarque de Monsieur DE SOUSA est très pertinente. Je souhaiterais que l'on reporte cette question à un prochain conseil parce que pour moi, si Monsieur GUILLET est effectivement cadre, il a droit de cumuler les deux mais là, l'ISS c'est 360 euros par mois avec un coefficient possible.

Monsieur Gérard DOMISE : Non pas du tout, le montant de référence pour le grade d'agent de maîtrise c'est non pas 360 euros mais 361,90 euros par an avec un coefficient de 8, soit un taux moyen annuel de 3 474,24 euros. Le montant individuel a fait l'objet d'un arrêté individuel, l'attribution individuelle ayant été décidée par l'autorité territoriale.

Le montant mensuel est de $3\,474,24 \times 0,8 = 231,61$ € et non pas 360 euros.

12

Monsieur GUILLET perçoit donc moins que les agents de maîtrise percevant l'ISS et l'IAT puisque lui ne perçoit que l'ISS.

Monsieur LEFEBVRE : Je ne suis pas d'accord. Monsieur DE SOUSA a raison, c'est à creuser effectivement, on ne peut pas rester trop dans l'expectative comme ça, d'autant qu'on a délibéré en octobre 2011 sur cet aspect.

Monsieur le Maire rappelle que nous pouvions en parler hier lors de la réunion du préconseil, on pouvait vérifier aujourd'hui. Ce qui m'embête c'est que cet agent, ce Directeur des services techniques ne perçoit plus l'IAT depuis pas mal de mois, il ne perçoit que l'ISS donc moins que des agents qu'il a sous ses ordres alors même qu'il est cadre B. La rétroactivité n'étant pas légale, la prochaine réunion du Conseil aura probablement lieu cet automne, Monsieur GUILLET va continuer à « être pénalisé ».

Monsieur LEFEBVRE : Monsieur GUILLET est-il en IAT ou en ISS, à savoir s'il est en ISS et s'il est au taquet c'est 361 euros par mois avec un coefficient, il est donc à 380 ou 390 euros par mois auquel se rajoutera cette nouvelle prime si elle est votée dans sa totalité donc 1 700 euros par an. J'ai calculé rapidement, ça fait donc 160 euros par mois, ça fait donc un cumul de prime de 600 euros. Si le Conseil Municipal est d'accord, moi je suis d'accord, ce n'est pas un problème.

Monsieur Jean-Marc THELLIEZ, Conseiller Municipal suggère de reporter ce point : C'est vrai que cela peut poser problème.

Madame Nicole MORY, Adjointe indique qu'elle ne peut accepter le fait que certains agents perçoivent plus que celui qui a les responsabilités.

Monsieur DOMISE précise que le Conseil Municipal ne vote que le principe de l'attribution. Le Maire, par arrêté municipal en fixe le montant, les taux sont encadrés. Certains agents perçoivent un montant d'IAT bien supérieur à 300 euros mensuels.

Monsieur le Maire rappelle qu'avoir la responsabilité de jeunes fonctionnaires des services techniques municipaux c'est loin d'être évident !

Monsieur DOMISE précise que le statut des fonctionnaires territoriaux est tel que les agents sont quasiment intouchables, ce qui ne facilite pas les choses.

Il s'ensuit une large discussion très animée.

Monsieur le Maire interrompt les débats. Il demande au Conseil Municipal de voter sur le principe de l'instauration de la prime de service et de rendement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à la majorité – 13 voix pour 10 abstentions de Messieurs José DE SOUSA, Jean-Pierre VANDEVILLE du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoeuvres, de Messieurs Guy LEFEBVRE, Maurice MORCHOISNE, Guy CACHEUX, David JOURDAIN, Joëlle GAY, Jacques DHETZ, Raymond PIGOT et de Madame Jeannine MONNIER –

- décide d'instaurer la prime de service et de rendement qui pourra bénéficier à certains agents des services techniques municipaux
- dit que la présente délibération ne pourra prendre effet qu'en date du 1^{er} août 2013
- précise que l'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté municipal d'attribution.

La séance est levée à 20 heures 15.